



**Bureau syndical du**  
**16 Décembre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-12-092**

***Demande d'aide dans le cadre d'une programmation annuelle d'ateliers pour la  
réduction des déchets à l'échelle régionale***

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heure quarante-cinq, le bureau syndical convoqué le dix décembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	12	
<b>Présents :</b> GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et VIVONI Ange-Pierre.			
<b>En visioconférence :</b> MARIOTTI Marie-Thérèse			
<b>Absent excusé :</b> Jérôme NEGRONI (a donné pouvoir à M. Don-Georges GIANNI)			
<b>Absents :</b> MATTEI Jean-François, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : <b>28/12/2021</b> et de la publication de l'acte le: <b>28/12/2021</b>			
  Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint <b>Vincent ANDREI</b>			

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20211216-2021-12-092-DE  
 Date de télétransmission : 28/12/2021  
 Date de réception préfecture : 28/12/2021

DELIBERATION N° 2021-12-092

Demande d'aide dans le cadre d'une programmation annuelle d'ateliers pour la réduction des déchets à l'échelle régionale

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20211216-2021-12-092-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2021  
Date de réception préfecture : 28/12/2021

Monsieur le Président expose,

La commission pour la transition écologique du SYVADEC qui s'est tenue le 25 novembre 2021 à Corte, a validé le plan d'actions pour l'année 2022 concernant la thématique Economie Circulaire.

L'une des opérations envisagées dans ce cadre, vise à proposer des ateliers pour la réduction des déchets dans chaque EPCI, en s'appuyant sur des partenariats avec des structures ou des personnes œuvrant localement pour le réemploi, la réutilisation et la réparation.

Une vingtaine de structures ont été identifiées sur l'ensemble de la Région et 11 d'entre elles ont répondu à l'AMI en présentant leurs offres en matière d'ateliers (coûts et thématiques).

Objectifs :

- Organiser sur une année, un atelier par mois dans chacun des territoires, soit un peu plus de 200 ateliers par an ;
- Sensibiliser directement un millier de personnes, au sujet de la surconsommation et du gaspillage pour les orienter vers des choix responsables ;
- Diffuser les bons gestes au-delà des ateliers pour élargir la cible, via un plan de communication ambitieux (radios, RS, flyers mis à disposition sur les recycleries et dans les structures partenaires, parutions presse etc...)

LE Budget prévisionnel a été évalué comme suit :

- 50 000 € pour l'organisation des ateliers et leur suivi qualitatif et quantitatif
- 10 000 € pour le volet communication

Soit un budget total de 60 000 € pour l'ensemble de l'opération, avec un cofinancement demandé de 42 000 €.

**Il est demandé aux membres du bureau d'approuver le projet et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.**

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délibération d'attributions du Comité au Bureau Syndical,

Compte-tenu des orientations stratégiques validées lors de la commission de la Transition écologique du 25 novembre 2021

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20211216-2021-12-092-DE Date de télétransmission : 28/12/2021 Date de réception préfecture : 28/12/2021
--

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le projet et autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.
- AUTORISE Monsieur le Président du SYVADEC à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20211216-2021-12-092-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2021  
Date de réception préfecture : 28/12/2021